



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-04-2026 /

Dossier complet le : 20-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017153/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une serre maraichere avec integration photovoltaïque a Commequiers (Vendee)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA LE JARDIN DE FRED ET SEB

Raison sociale

SCEA LE JARDIN DE FRED ET SEB

N° SIRET

89071961000010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FLEURY

Prénom(s)

SEBASTIEN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une serre maraichere de 26 364 m² destinee a l'activite agricole de production de legumes au sein de la SCEA LE JARDIN DE FRED ET SEB. Il s'agit d'un projet de developpement et de modernisation d'une exploitation maraichere existante dont le siege social est au Chemin du fief franc 85270 Notre-Dame-de-Riez. Le siege social situe a 2km du nouveau projet de serre comprend les batiments de stockage, le magasin de vente directe et 3 serres maraicheres en service. Nature des travaux : - Realisation des fondations necessaires a l'implantation de la serre ; - Construction d'une serre multi-chapelles en verre ; - Mise en place d'une couverture en verre sur les parties nord, en panneaux photovoltaiques sur les parties sud ; - Installation de parois laterales en bache ; - Amenagement de locaux techniques et equipements electriques associes ; - Raccordement de la centrale photovoltaique aux reseaux et installations electriques ; - Mise en place des equipements necessaires a l'irrigation et au fonctionnement de la serre. Calendrier previsionnel des travaux Les travaux seront realises en tenant compte des contraintes techniques (portance des sols, conditions meteorologiques) et des enjeux agricoles et environnementaux (nidification...) : Le calendrier

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction d'une serre maraichere de 26 364 m² porte par la SCEA LE JARDIN DE FRED ET SEB s'inscrit dans la continuite du developpement et de la perennisation d'une exploitation agricole specialisee en maraichage. Les objectifs principaux du projet sont les suivants : - Renforcer la capacite de production agricole de l'exploitation afin de repondre a la demande croissante des marches locaux et regionaux ; - Securiser et regulariser les rendements agricoles en limitant l'impact des aleas climatiques (gel, secheresse, exces de pluie, canicules) grace a la production sous serre ; - Ameliorer la qualite et la constance des productions maraicheres, en maitrisant les conditions de culture (temperature, irrigation, nutrition des plantes) ; - Optimiser la gestion des ressources naturelles, notamment par une meilleure maitrise de l'irrigation et des intrants agricoles ; - Reduire les risques sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les pertes liees aux intemperies ou aux degradations exterieures ; - Diversifier et planifier plus efficacement les cultures, afin d'assurer une production reguliere tout au long de l'annee ; - Maintenir et developper l'emploi local, en consolidant l'activite d'une exploitation employant actuellement 15 salaries. En resume : Ce projet vise a moderniser et

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Calendrier previsionnel des travaux Les travaux seront realises en tenant compte des contraintes techniques (portance des sols, conditions meteorologiques) et des enjeux agricoles et environnementaux : Preparation du site et terrassement leger : mois 1 Realisation des fondations : mois 1 a 2 Montage de la structure metallique : mois 2 a 3 Pose des couvertures et pourtour (verre, bache et panneaux photovoltaiques) : mois 3 a 4 Installation des equipements techniques (irrigation, electricite, gestion climatique) : mois 4 a 5 Finitions, raccordements et mise en service : mois 5 a 6 Le calendrier sera ajuste afin de limiter les interventions en periode hivernale si les conditions de portance ne sont pas favorables. Les installations de chantier seront temporaires et localisees sur la parcelle, a proximite immediate de la zone d'implantation de la serre : Base de vie (bungalow de chantier) : installation legere pour le personnel, positionnee en bordure de parcelle ; Zone de stockage des materiaux : stockage des elements de structure metallique, des vitres, panneaux photovoltaiques... Aires de circulation et de manoeuvre pour les engins de chantier. Ces aires seront implantees de maniere a reduire les emprises au sol et les deplacements internes, reportees au plan de masse du projet. Acces et pistes peripheriques. Le projet s'appuie en priorite sur les acces existants a la parcelle. Des pistes peripheriques internes pourront etre amenees : en materiaux stabilises (type grave compactee), permettant la circulation des engins agricoles et de maintenance. Ces aménagements resteront semi-permeables et adaptes a un usage agricole. Gestion des eaux pluviales (travaux associes). La serre representant une surface d'environ 2,6 hectares de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation aura pour objectif la production de legumes varies (pommes de terre, carottes, salades, courgettes, haricots, etc.) dans un environnement maitrise sans necessite d'eclairage. Les principales caracteristiques de cette phase sont : Production sous serre non chauffees en environnement controle, permettant la regulation de la temperature, de l'humidite et de l'irrigation ; Optimisation des rendements agricoles grace a une gestion fine des cultures (fertilisation, arrosage, protection phytosanitaire reduite) ; Organisation de cycles de production reguliers, permettant une continuite d'approvisionnement pour les circuits de distribution (vente directe, marches locaux et grande distribution) ; Utilisation de systemes d'irrigation economies en eau, type goutte-a-goutte ; Les besoins en eau de la serre sont estimes entre 13 000 et 18 000 m³ par an pour une surface de 2,6 hectares. Toutefois, la mise en place d'un systeme de recuperation des eaux pluviales permettra de couvrir une part significative des besoins en irrigation, reduisant ainsi les prelevements sur le reseau a environ 0 a 3 000 m³ par an selon les conditions climatiques. Un compteur d'eau est deja existant au coin de la parcelle au nord est. Maintenance reguliere des installations techniques et de la structure afin d'assurer la perennite de l'ouvrage. Phase de demantelement A la fin de vie de la serre, un demantelement complet des installations peut etre fait, comprenant : Le demontage de la structure metallique de la serre ; Le retrait des panneaux de verre et des panneaux photovoltaiques ; L'enlevement des equipements techniques (irrigation, electricite, ventilation) ; Le demantelement des fondations, des pistes peripheriques et des ouvrages destines a la gestion des eaux pluviales sera fait

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera concerne par : Autorisation d'urbanisme (permis de construire), Rubrique 2.1.5.0. et Rubrique 1.1.2.0. de l'Article R.214-1 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface planche/emprise au sol de la serre Unite fonciere de la parcelle d'implantation du projet Hauteur au faitage de la serre Hauteur a l'egout de la serre Emprise au sol/surface planche du poste de transformation et du point de livraison surface de panneaux photovoltaïque puissance totale installée lineaire des pistes a creer	(26 364, m²) (40 260, m²) (5,3, m²) (4,64, m²) (24, m²) (13 182, m²) (3 163, KwC) (465, m) (2 325, m²) (490, plots) (490, plots) (5

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La parcelle n'est pas identifiée comme étant dans le périmètre d'une ZNIEFF de type I ou II. Mais le projet jouxte une Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type II. Nom officiel : Secteur de Soullans - Challans - Commequiers.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope (APB).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Commequiers n'est pas concernée par un plan de prévention du risque naturel.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Projet situé dans la zone de protection au titre des abords de monuments historiques. Monument classé : la Pierre Folle. Il n'y a aucune co visibilité entre les deux sites.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Commequiers n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mais elle est couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé pour les PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	zone agricole
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	A plus de 200m d'un monument classé. Monument classé : la Pierre Folle. Il n'y a aucune co visibilité entre les deux sites.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone natura 2000 la plus proche est a plus de 1,5km. C'est un Site NATURA 2000 (Directive Oiseaux). Nom officiel : Marais breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et foret de Monts
D'un site classé ?	☒	☐	A plus de 200m d'un monument classe. Monument classe : la Pierre Folle. Il n'y a aucune co visibilité entre les deux sites.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Besoin d'eau pour l'irrigation a l'interieur de la serre si le bassin de retention n'arrive pas a fournir. Il y un compteur d'eau (reseau public) existant au coin de la parcelle au nord est.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet integre des mesures specifiques visant a limiter la consommation d'eau : Mise en place d'un systeme de recuperation des eaux pluviales issues des toitures de la serre dans le nouveau bassin de retention ; Utilisation prioritaire de cette eau de pluie pour l'irrigation des cultures dans la serre ; Reduction significative des prelevements sur le reseau d'eau potable (compteur) ; Complément éventuel uniquement en cas de besoin
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet de serre maraichere s'implante sur une parcelle agricole globalement plane, ce qui limite fortement les mouvements de terre. Les travaux de terrassement seront donc moderes et viseront un equilibre entre deblais et remblais, afin d'eviter autant que possible l'export ou l'import de materiaux. Un decapage de la terre vegetale sera fait sur les zones concernees (emprise de la serre, pistes, ouvrages hydrauliques), sur une
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Compteur d'eau et d'électricité déjà existant au coin de la parcelle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations limitées de la biodiversité existante (faune, flore, habitats et continuités écologiques), principalement en phase travaux, mais sans impact significatif sur des milieux naturels remarquables et avec des effets globalement localisés. Aucune haie ne sera détruite. La phase travaux, d'une durée estimée de 4 à 6 mois, est susceptible d'engendrer des impacts temporaires et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	plus de 1,5km du site Natura 2000 le plus proche
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas à proprement parler une consommation d'espace agricole, mais une transformation de cet espace dans le cadre d'une activité agricole maintenue. Transformation d'une terre agricole aujourd'hui exploitée en prairie en serre maraîchère. Le site du projet correspond actuellement à une prairie ouverte située en continuité de boisements au sud et à
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES : concerne POLLUTION DES SOLS : concerne RUPTURE DE BARRAGE : inconnu voir annexe Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	INONDATION : inconnu REMONTEE DE NAPPE : pas de risque connu SEISME : modéré voir annexe Géorisques MOUVEMENTS DE TERRAIN : inconnu RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES : modéré RADON : modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les risques sanitaires et phytosanitaires concernent principalement la présence éventuelle de résidus de produits phytopharmaceutiques sur les produits destinés à la consommation ainsi que l'exposition des travailleurs
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui, le projet engendre des déplacements, principalement durant la phase travaux (engins et livraisons de chantier). En phase d'exploitation, les déplacements sont limités et réguliers, liés à l'activité agricole de la serre (transport des produits et du personnel), et restent compatibles avec le caractère rural du site. Le projet de serre maraîchère est implanté à proximité du siège de l'exploitation agricole, ce qui permet une organisation
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de bruits excepté durant la phase travaux (engins et livraisons de chantier).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet de serre maraîchère est susceptible de générer des nuisances limitées en matière de bruit, vibrations et émissions lumineuses, principalement en phase de chantier. En phase travaux, les principales sources de
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeur particulière.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations excepté durant la phase travaux (engins et livraisons de chantier).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte de manière significative au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. La parcelle est entourée de haie sur 3 cotés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Oui, le projet entraîne une modification de l'usage du sol agricole par la transformation d'une parcelle en prairie en serre, mais il ne change pas la vocation agricole du site et ne génère pas d'urbanisation ou de changement d'affectation non agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune autorisation d'urbanisme n'a encore été déposée. La procédure d'examen au cas par cas constitue la première démarche réglementaire engagée, le permis de construire étant prévu ultérieurement après obtention de la décision. Une seule démarche préalable a été réalisée auprès de l'UDAP concernant les enjeux patrimoniaux. Les premières analyses disponibles ne mettent pas en évidence d'incidences environnementales majeures à ce stade.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de serre maraîchère de 2,6 ha a été conçu en intégrant dès l'amont une démarche d'évitement et de réduction des impacts potentiels sur l'environnement et la santé humaine. Les principaux impacts identifiés concernent : (i) la phase travaux avec des nuisances temporaires (bruit, poussières, trafic d'engins) et un dérangement ponctuel de la faune locale ; (ii) la perte d'une surface de prairie ouverte entraînant une réduction locale des habitats disponibles pour la faune de milieux agricoles ; (iii) l'imperméabilisation partielle du sol liée à la structure de la serre ; (iv) une modification paysagère locale ; et (v) des consommations en eau et en énergie liées à l'exploitation agricole, bien que maîtrisées. Afin d'éviter ou de réduire ces effets, plusieurs mesures sont intégrées au projet. Concernant la biodiversité, les haies existantes en périphérie de la parcelle seront intégralement conservées, assurant le maintien des continuités écologiques et des fonctions de refuge et de déplacement de la faune. Une adaptation du calendrier de chantier pourra être mise en œuvre afin de limiter les travaux pendant les périodes sensibles de reproduction de l'avifaune. Les emprises de chantier seront strictement limitées à l'aire nécessaire, avec remise en état des zones temporairement impactées. Pour la phase travaux, les nuisances (bruit, poussières, trafic) seront réduites par l'organisation progressive du chantier, le respect des horaires réglementaires, l'entretien des engins et la limitation des activités les plus bruyantes. Les deux habitations situées à environ 50 m du site seront protégées par le maintien des haies existantes jouant un rôle d'écran végétal. Concernant le sol et l'eau, les terrassements seront limités et optimisés afin de maintenir un équilibre de la couche de sol sur site, sans export significatif de matériaux. La gestion des eaux

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ces éléments, le projet apparaît comme une évolution d'une activité agricole existante et non comme un projet d'urbanisation ou d'artificialisation à fort impact environnemental. Ainsi, il est estimé que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale complète et peut être dispensé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

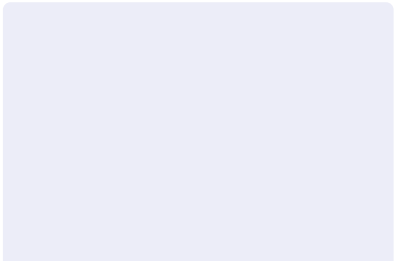
Nom LECOUTURIER

Prénom ELOI

Qualité du signataire MAITRE D'OEUVRE

À SAINT MAURICE LA CLOUERE

Fait le 21-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)